

Actualisation de la liste des plantes cueillies en Pyrénées

Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées

15
JUN
2025

Cueillette professionnelle d'*Alium ursinum*, Hautes Pyrénées. © R.Garreta • Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées

Sommaire

Activité 3. 1 Actualisation des connaissances.

Les espèces cueillies dans l'espace Poctefa du programme GESTES	3
Etablir un questionnaire et le diffuser	3
Un questionnaire	4
Des annuaires actualisés	5
Des démarches connexes	6
Des résultats sur l'activité de cueillette et sur les cueilleur.ses.	6
De quelques différences entre les Pyrénées françaises et la situation en Catalogne espagnole	7
Quelques caractéristiques de la cueillette en Pyrénées	10
Une liste de plantes	12
Des volumes et des quantités	16
Les parties de plantes cueillies	16
A quoi servent les plantes cueillies ?	17
Conclusion	18
Annexes	19



Activité 3. 1 Actualisation des connaissances.

Les espèces cueillies dans l'espace Poctefa du programme GESTES

Le rapport de l'ONG Traffic (2022) atteste que le commerce des plantes sauvages est en hausse constante par delà le monde. En France les carnets de commande des cueilleurs professionnels ne désemplissent (*com. pers*) et le nombre des nouvelles installations est en hausse. Pour autant, aucune structure ne centralise les données issues des cueillettes à visée commerciale. De la même manière, aucun organisme ne fédère l'ensemble des cueilleurs qui cueillent à des fins commerciales.

Afin d'objectiver l'importance des cueillettes de plantes sauvages sur le territoire pyrénéen, il s'agissait, ici, d'obtenir une connaissance actualisée des espèces cueillies dans les 5 départements français et les 11 provinces visés par le projet : Pyrénées orientales, Ariège, Haute-Garonne, Hautes-Pyrénées, Pyrénées atlantiques, Girona, Barcelona, Andorra, Lleida, Huesca, Zaragoza, Navarra, Guipuzkoa, Bizkaia, Araba/Álava, La Rioja. Seules étaient concernées par ce recensement les plantes vasculaires et les bryophytes. La fonge était exclue de l'étude, à moins qu'il ne s'agisse de champignons à usages médicinaux.

Si la ligne directrice de ce travail était de pouvoir proposer une liste de plantes cueillies dans les Pyrénées, ce travail devait également permettre de mieux caractériser l'activité de cueillette dans notre territoire d'étude :

-  Combien de cueilleur.ses compte-t-on sur le territoire d'étude ?
-  Quels volumes de plantes sont cueillis ?
-  Quels sont les territoires de cueillette ?

L'expérience des partenaires de GESTES, nous a appris par le passé (CBNPMP, 2011) qu'une telle entreprise est un défi qui se heurte à plusieurs obstacles. Parmi ces derniers, on compte entre autres, la difficile et chronophage identification des cueilleur.ses, la confidentialité, l'éparpillement et l'incomplétude des données. Aussi, le travail engagé ici visait-il bien à améliorer la connaissance sans prétendre à l'exhaustivité.

Eu égard au temps dédié à cette activité, il ne s'agissait pas de mener une enquête en sciences sociales, mais bien, à travers un questionnaire réduit et ciblé, d'arriver à une actualisation de l'état des connaissances sur la cueillette dans notre territoire d'étude. C'est donc un travail collaboratif de compilation de l'existant, d'apport de nouvelles données, et de sélection qu'il s'agissait de mener.

Etablir un questionnaire et le diffuser.

Un questionnaire

Afin d'optimiser les chances de réponses, les partenaires ont fait le choix d'établir un questionnaire simple et le moins chronophage possible pour les cueilleur.ses. Après une partie générale sur l'identité et la structure éventuelle de rattachement des cueilleurs.ses participant.es, suivent 6 questions rattachées à chacune des espèces cueillies. En effet, au-delà du taxon cueilli, il s'agissait d'identifier quelle partie de la plante est prélevée, le territoire de cueillette et l'usage auquel est destiné la cueillette.

Le questionnaire a été mis en ligne sous format Google Form : <https://forms.gle/iPp5yUr8rezzYyUw9>

Argumentaire et plan d'action | Conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées

Certain.es cueilleur.ses n'étant pas équipé de matériel informatique, ou tout simplement préférant l'usage d'un formulaire manuscrit, nous avons également édité et distribué quelques exemplaires papiers lors de marchés (*Annexe 1*).

Chaque partenaire a fait circuler le questionnaire dans son territoire d'intervention et dans ses propres réseaux. Pour les adhérents au syndicat **SIMPLES** et les élèves en formation **PAM au CFPPA de Pamiers**, le relai est passé par l'une des formatrices également productrice **SIMPLES**.

La saison de cueillette connaissant un temps de pause relative de la mi-décembre à février, nous avons misé sur plusieurs séries d'envois et sur un système de relance de septembre 2024 au 1er mars 2025.

Un texte type, à adapter selon les cas, a été proposé aux partenaires où l'anonymat et la confidentialité des données récoltées était mis en avant.

Le **CBNPMP** a proposé aux partenaires une liste d'organismes, de groupements, de structures, susceptible de relayer le questionnaire dans leur réseau (*Aneexe 2*).

Des annuaires actualisés.

Obtenir une liste de plantes cueillies suppose d'avoir accès au plus grand nombre possible de cueilleur.ses, dans la mesure où ils sont seuls détenteurs de ces données. En outre, cette première étape allait nous fournir les réponses aux questions: *qui cueille ? Combien y'a-t-il de cueilleurs à intervenir sur le territoire ?*

Chaque structure partenaire a dressé une liste d'envoi du questionnaire.

A partir de différentes sources, le **CTFC** a identifié 104 structures qui ont partie liée à la cueillette des plantes aromatiques et médicinales. Le **CTFC** a sérié plusieurs destinataires et sources d'informations.

- Les collecteurs
- Les bases de données de différents organismes
 - ▶ <https://directori-pam.ctfc.cat/>
 - ▶ <https://eixarcolant.cat/directori> (association pour l'utilisation alimentaire des végétaux)
 - ▶ https://guia.ccpae.org/GD/guiaDirectoriWebHome.action?request_locale=ca (Organisme certificateur de la production en bio – Conseil Català de la Producció Agrària Ecològica)
- Les groupements de producteurs et artisans des Parcs naturels de Catalogne
- Les associations et entreprises tournées vers les usages traditionnels des plantes sauvages:
 - ▶ Remeirsiremeires (association d'artisans cueilleur.euses de Gironne)
 - ▶ Promenades naturelles
 - ▶ Carme Bosch
 - ▶ Fitomon
 - ▶ Avies Remeières
 - ▶ FloraCatalana
 - ▶ Grup d'Etnobotànica dels Països Catalans
 - ▶ Associació Etnobotànica Rusticana...

Argumentaire et plan d'action | Conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées

Le PNRPC a identifié et contacté 50 cueilleur.ses sur l'ensemble du département des Pyrénées orientales, et même plus largement pour les cueilleurs « nomades » dont il savait qu'ils intervenaient sur le territoire du Parc.

Le CBNPMP est parti d'un annuaire constitué au fil des ans depuis un premier recensement en 2011. Un important travail de réactualisation de cet annuaire s'est avéré nécessaire.

Procédure pour mettre à jour le fichier existant :

- Utilisation du site de la Gazette France, journal officiel, qui référence les entreprises actives sur les territoires.
- Recherche effectuée dans l'annuaire des entreprises correspondant au 01.28Z « *Culture de plantes à épices, aromatiques, médicinales et pharmaceutiques* », code sous lequel sont généralement recensées les personnes qui pratiquent la cueillette.
- Pour chaque entreprise, vérification de l'activité exacte (*si l'information est disponible*), et recherche des contacts (*nom de l'entreprise, nom de l'entrepreneur, adresse, téléphone et courriel*).
- Par ailleurs, recherche sur internet avec les mots clés suivants : « *cueillette* », « *plantes sauvages* » et le nom du département souhaité. Ont été trouvées parfois d'autres informations, comme des noms d'associations ou autres structures, entreprises non référencées sous le code 01.28Z. Il s'agit d'entreprises enregistrées sous d'autres dénominations comme « fabrication de boissons » pour les jus de fruits, glaces et sorbets, travail des grains, condiments et assaisonnements, « culture » non permanentes, arbres, fruits à pépins etc.
- Puis recherche plus poussée avec les termes suivants « *sève* », « *herboristerie* », « *tisane* », « *savonnerie* », « *parfumerie* », « *vannerie* » etc. suivi du département ciblé.
- Croisement de ces nouvelles informations avec le tableau de référencement des cueilleurs déjà existant.

Ce travail de recensement a permis d'identifier que 253 structures (*auto-entreprise, associations...*) pratiquant la cueillette de plantes sauvages étaient actuellement en activité sur l'ensemble de l'Ariège, de la Haute-Garonne, des Hautes Pyrénées et des Pyrénées atlantiques départements inclus dans le territoire d'agrément du Conservatoire.

Par ailleurs, nous avons identifié et fait passer le questionnaire à 86 organismes ou structures susceptibles de le relayer ou d'avoir des indications (*chambres d'agriculture, organismes certificateurs, DDT, services de police de l'environnement, mairies ...*).

Quelques cas de figure ont fait l'objet d'un traitement différent :

- Celui de la Gentiane pour lequel nous avons transmis le questionnaire à l'association **Gentiana Lutea** qui l'a fait passer à ses membres. Pour les récoltants dont nous savons qu'ils interviennent dans les Pyrénées et qui ne sont pas adhérents à **Gentiana Lutea**, nous avons privilégié un contact direct (*mail ou téléphone*).
- Celui de cueilleur.ses « *nomades* » dont nous savons qu'ils intervenaient dans les Pyrénées. Nous avons ainsi fait passer le questionnaire aux cueilleurr.ses de la **Sicarappam** (*coopérative dans le Massif central*).
- Le questionnaire a également été relayé plusieurs fois dans la news- letter de l'Association française des professionnels de la Cueillette de plantes sauvages (AFC).



Argumentaire et plan d'action | Conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées

Ainsi, entre septembre 2024 et février 2025, quelques 800 mails ont été envoyés vers l'ensemble de ces acteurs, en plusieurs salves (*des envois de relance ont été effectués en janvier puis en février*).

DEPARTAMENTO	Nº DE RECOLECTORES CONTACTADOS	Nº DE ESTRUCTURAS U ORGANISMOS INTERMEDIARIOS PARA LA ENCUESTA	Nº TOTAL DE CONTACTOS
Ariège	74	22	96
Haute-Garonne	58	20	78
Pyrénées atlantiques	46	21	67
Hautes-Pyrénées	75	23	98
	253	86	339

Des démarches connexes

Alors que nous menions ce travail d'enquête auprès des acteurs pyrénéens, une autre démarche de teneur similaire a été lancée à l'échelle nationale dans le cadre du projet IMCISE (*Quantification de l'Impact de la Cueillette sur la dynamique des populations des plantes Sauvages*) financé par l'OFB (Office Français de la Biodiversité) et mené conjointement par deux laboratoires de recherche publique français, AMAP et CEFE (*Centre d'Ecologie Fonctionnelle et Évolutive*).

La concomitance de ces deux enquêtes menées auprès d'un même public, sans coordination, a participé à un essoufflement manifeste des enquêtés, voir à un sentiment de méfiance à l'égard des intentions des structures enquêtrices.

Outre un effet de concurrence, les points de convergences entre les deux enquêtes a également créé de la confusion auprès des destinataires ayant l'impression de recevoir deux fois les mêmes demandes.

Des résultats sur l'activité de cueillette et sur les cueilleur.ses.

Le premier résultat de l'enquête est certainement d'avoir actualisé l'ensemble des fichiers et d'avoir permis de constituer un annuaire à jour des intervenants en cueillette sur le massif pyrénéen.

Du côté nord de la chaîne, nous avons identifié :

- 75 structures pratiquant des cueillettes commerciales de plantes sauvages en Hautes-Pyrénées
- 74 en Ariège
- 58 en Haute-Garonne
- 46 en Pyrénées atlantiques
- 44 en Pyrénées orientales

Cela fait un total de 297 cueilleur.ses installés et identifiés dans les Pyrénées françaises. A ce nombre, il faut ajouter les cueilleurs des départements limitrophes (*ex. Aude*) intervenants sur le territoire Poctefa, et les cueilleurs nomades venant de départements plus lointains à la recherche de ressource absente de leur territoire (*bourgeon de figuier, par exemple*) ou de gentiane ou d'arnica (*cf. fig. 2*).

Argumentaire et plan d'action | Conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées

En 2011, alors que le **CBNPMP** établissait son premier état des lieux de la cueillette commerciale sur son territoire d'agrément, il identifiait :

- 15 structures sises en **Hautes-Pyrénées**
- 40 a l' **Ariège**
- 11 a l' **Haute-Garonne**
- 7 dans les **Pyrénées-Atlantiques**
- 12 dans les **Pyrénées-Orientales**

Tous les chiffres ont considérablement gonflé ! Bien-sur en 2011, nous étions au tout début de nos recherches sur la thématique des cueillettes et nous n'avions pas la visibilité sur les acteurs que nous avons acquise au fil du temps. Il n'en reste pas moins que nous assistons à une hausse considérable des installations en cueillette sur le massif. Le taux de fréquentation des sessions de formation à l'installation en **PAM** au **CFPPA de Pamiers** le confirme.

Le questionnaire a permis de confirmer cette tendance à la hausse, indiquant une forte augmentation des installations entre 2011 et 2020 pour les personnes qui ont répondu. Mais, au-delà des seules réponses au questionnaire, le travail d'inventaire a montré un véritable *boum* des installations *post-covid*, et donc après 2020.

57 structures ont répondu présentes au questionnaire, sur l'ensemble des diffusions faites par l'ensemble des partenaires.

Au vu de ce résultat, nous avançons dans les résultats avec prudence. Il s'agit de commenter quelques tendances et d'émettre des hypothèses pour construire et consolider des études à venir.

De quelques différences entre les Pyrénées françaises et la situation en Catalogne espagnole

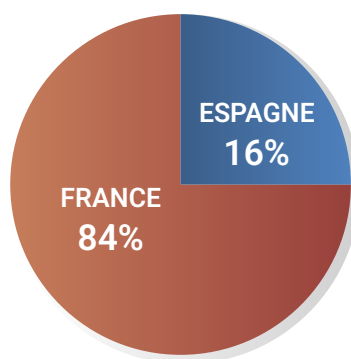


Fig. 1: Répartition des réponses par pays.

La participation du côté Sud de la frontière est nettement moins importante que du côté nord et seuls 9 cueilleur.euses ont répondu au questionnaire. L'organisation de la filière y est passablement différente.

Dans les Pyrénées françaises, le modèle économique majoritaire emprunté par les cueilleur-ses est celui de l'artisanat et de la vente directe sur les marchés ou dans les magasins de producteurs. Les collaborations directes du **PNRPC** et du **CBNPMP** auprès de ces acteurs a non seulement favorisé leur adhésion au questionnaire (fig.2), mais a permis de mieux les identifier et donc de les contacter malgré leur dispersion.

Argumentaire et plan d'action | Conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées

Les Pyrénées françaises, à une exception près, ne connaissent pas le système du collectage et voient principalement s'installer des cueilleur.ses indépendants. La plupart des cueillettes de plantes aromatiques et médicinales en Catalogne relève également du modèle artisanal. Deux exceptions majeures se distinguent : celui de la *Gentiane* jaune, cueillie massivement pour l'industrie (*mais dont les dernières mentions de production datent de 2018 dans le Val d'Aran*) et celui de la *Busserole*. En revanche le système du collectage y est très présent en Catalogne espagnole pour tout ce qui touche à la cueillette des feuillages pour la décoration florale. Le Pistachier lentisque est essentiellement concerné par ce marché, souvent organisé dans l'illégalité (*pas de demande d'autorisation de cueillir*). **16 distributeurs/exportateurs** de ces espèces ont été identifiés qui vendent le Pistachier en direction des marchés hollandais.

Les raisons des différentes d'organisation de la filière entre Espagne et France restent à étudier et sont à mettre en perspective avec les ressources végétales sauvages disponibles. Les facteurs réglementaires sur l'encadrement des filières et leurs marges de manœuvre seraient également à considérer, depuis les listes de plantes autorisées à la vente jusqu'à l'encadrement des produits transformés et leur différents statuts (*médicinaux, cosmétiques, alimentaire, complément alimentaire*).

Ainsi, à titre d'exemple, en France, depuis 2008, la vente des plantes médicinales (*inscrite à la pharmacopée*), est réservée aux pharmaciens, à l'exception de **148 espèces libérées** et d'une centaine d'aromates et épices (<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2008/8/22/SJSP0816560D/jo/texte>). Bien-sûr toutes ces plantes ne sont pas ni locales, ni sauvages. Bien qu'un certain nombre de cueilleur.ses se mobilisent pour élargir encore cette liste et pour être en droit de donner les indications thérapeutiques afférentes aux plantes qu'ils proposent à la vente, cette liste de 148 plantes permet une offre variée, y compris en vente directe.

Plusieurs travaux examinent l'évolution de cette situation, citons, à titre d'exemple le Rapport d'information n° 727 (2017-2018) de *M. Joël LABBÉ*, fait au nom de la MI Développement de l'herboristerie, déposé le 25 septembre 2018 <https://www.senat.fr/rap/r17-727/r17-727.html>

En Catalogne la catégorie « vente de proximité » ne peut être mobilisée que pour des produits alimentaires issus de culture (*ce qui n'est pas le cas de toutes les provinces espagnoles*). Pour être en droit de vendre des plantes d'herboristerie directement au consommateur final, le producteur doit s'en tenir aux listes de plantes incluses dans les décrets suivants (*ce qui réduit considérablement l'offre*) :

- Décret royal 3176/1983, du 16 novembre, approuvant le règlement technico-sanitaire pour la préparation, la circulation et le commerce des espèces végétales pour les infusions destinées à l'alimentation.
- Décret royal 2242/1984, du 26 septembre, portant approbation du règlement technico-sanitaire pour la préparation, la circulation et le commerce des condiments et des épices.

Dans le cadre de ces décrets, le producteur peut vendre des plantes médicinales sauvages en tant que matière première (*non mélangée ou indiquant des utilisations médicinales*), soit à un consommateur final, soit à un transformateur.

Le décret 85/2024 du 30 avril sur le système d'accréditation de l'artisanat alimentaire, ne prend en compte ni les infusions, ni les condiments.

«Le producteur qui voudrait vendre des plantes médicinales séchées qui ne figurent pas sur ces listes, doit soit prouver qu'elles sont utilisées dans les denrées alimentaires depuis plus de 30 ans dans l'UE, soit les vendre en tant que compléments alimentaires. Il n'existe pas de liste d'espèces utilisables dans les compléments alimentaires en Espagne, de sorte que de nombreux producteurs doivent faire enregistrer leurs produits dans des pays comme la Belgique », précisent les spécialistes du CTFC. Il est fréquent qu'un producteur qui cultive complète sa culture par une cueillette sauvage (il est enregistré sous CNAE 0128 - culture d'épices, d'herbes aromatiques, de plantes médicinales et pharmaceutiques et CNAE 0230 - collecte) et qu'il vende soit des produits élaborés à partir de ceux-ci au consommateur final (en respectant la réglementation relative à la production de produits transformés), soit comme matière première à des grossistes ou à des laboratoires.»

Argumentaire et plan d'action | Conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées

Quittant la vente directe, si un producteur souhaite vendre des plantes séchées en tant que matière première à un laboratoire, il doit être enregistré sous le code d'activité économique national 0230 - collecte de produits forestiers sauvages.

Du côté français, les réponses au questionnaire se répartissent selon les provenances suivantes :

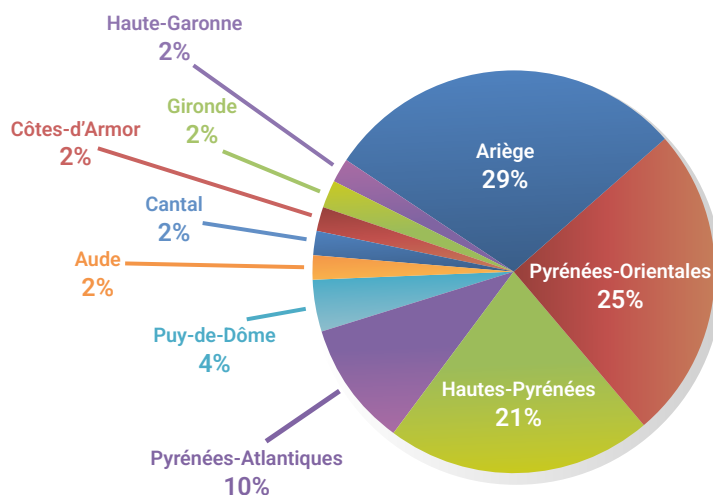


Fig. 2 : Département d'implantation des structures françaises ayant répondu à l'enquête, intervenant dans les Pyrénées.

La forte représentation des réponses des Pyrénées atlantiques, des Hautes Pyrénées, des Pyrénées orientales et de l'Ariège, s'explique très naturellement par le fait que c'est là que nous avons fait porter nos efforts et que nous avons un contact privilégié avec les cueilleurs. Nous sommes là dans des zones de montagnes, recherchées par les cueilleur.ses.

La faible représentativité de la Haute-Garonne, territoire partiellement montagneux, mériterait que des enquêtes sur ce département puissent donner une image plus juste de la situation.

Pour les cueilleur.ses venant de départements éloignés, on distinguera notamment les intervenants du Cantal venus pour la Gentiane et ceux venus du Puy de Dôme pour l'Arnica, deux ressources sous tension pour lesquelles le territoire pyrénéen est devenu une terre de concurrence et de conflits. Nous savons par ailleurs, que nombre d'intervenants sur ces deux ressources ont fait le choix de ne pas répondre au questionnaire.

On peut également signaler, dans un autre registre, la venue sur le territoire Pyrénéen de cueilleur.ses en recherche de taxons inexistant chez eux. C'est le cas, de cette cueilleuse artisanale des Côtes d'Armor venue cueillir, dans les Pyrénées françaises et espagnoles, une dizaine d'espèces (entre 2 et 40 kg frais de chaque) non présentes en Bretagne.



Argumentaire et plan d'action | Conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées

Sur le versant sud des Pyrénées, les réponses au questionnaire se répartissent selon les provenances suivantes :

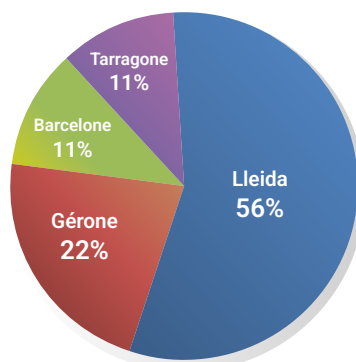


Fig. 3 : Provinces d'implantation des structures espagnoles ayant répondu à l'enquête et intervenant dans les Pyrénées.

Quelques caractéristiques de la cueillette en Pyrénées

Sans trop de surprise, et même si le taux de réponse au questionnaire ne nous permet d'avoir qu'une vision partielle de la situation, il ressort néanmoins que le modèle dominant sur le massif pyrénéen reste celui de la cueillette commerciale artisanale. Cela induit généralement des prélèvements modestes effectués aux alentours du lieu d'implantation de la cueilleuse ou du cueilleur. Les cueillettes se font majoritairement seul (40 réponses), assez fréquemment à deux (23 réponses) et plus rarement à plus de deux (8 réponses). Pour cette dernière option, il s'agit le plus souvent de cueillettes conséquentes en termes de volumes (et donc souvent pour l'industrie), ou particulièrement courtes dans le temps et nécessitant une main d'œuvre nombreuse, comme c'est le cas pour la gemmothérapie, par exemple.

Répartition des structures par circuit commercial choisi

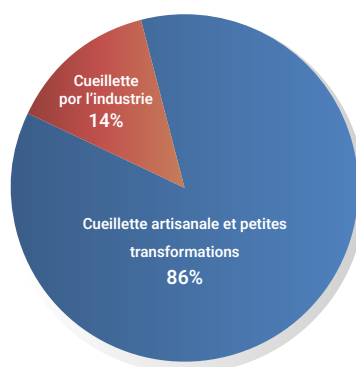


Fig. 4 : Proportion des cueillettes pyrénéennes intégrant des filières artisanales (essentiellement du circuit court et de la vente directe) et des filières commerciales.

Les cueillettes pour l'industrie concernent essentiellement la Gentiane et l'Arnica, côté français.

Argumentaire et plan d'action | Conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées

Du côté espagnol, les principales espèces cueillies par les cueilleurs artisanaux sont le Thym (*Thymus vulgaris*), la Lavande aspic (*Lavandula latifolia*) et le Romarin (*Salvia rosmarinus*) alors que pour l'industrie ce ce sont les fruits du *Prunus spinosa* (200 kg), les noix de *Juglans regia* (160kg), les tiges fleuries d'*Artemisia-herba-alba* (10 kg) et les fleurs de *Papaver rhoeas* (25 kg) qui ont été signalés.

Par ailleurs, **39% des professionnels** ayant répondu au questionnaire déclarent que la cueillette est leur **source de revenu principale**. Alors que pour **61% des cas**, la cueillette s'intègre dans une économie mixte. Elle est alors une **activité secondaire** au sein, le plus souvent, d'une exploitation agricole. La cueillette de plantes sauvages s'insère dans un **système polyactif** ou elle apporte un revenu d'appoint parfois non négligeable. L'ail des ours et la sève de bouleau sont de très bons exemples de ces ressources sauvages cueillies occasionnellement, conditionnées et vendues sur le marché au milieu de productions de culture (*petit maraîchage, par exemple*).

A ce titre il est intéressant de noter que si les statuts sous lesquels se déclarent les cueilleur.ses sont assez divers, **c'est néanmoins celui d'agriculteur.ice** qui domine avec **45% des réponses**, pour **18% d'indépendants** et **37 % d'« autres »** (*salariés, membres d'associations ...*) ou qui n'ont pas souhaité préciser.

Selon les réponses à l'enquête, les cueilleur.ses pyrénéens seraient majoritairement **affiliés ou adhérents à une ou plusieurs marques, certifications ou labels**. Sur les 57 réponses, c'est le cas de 35 structures.

- La certification **AB** est représentée dans **24 cas**.
- Le syndicat **SIMPLES** est représenté **9 fois**.
- **Nature&Progrès** est représenté **5 fois**.
- **Valeur Parc naturel Régional** est représentée **3 fois**.
- **Déméter** est représenté **2 fois**.
- **IDOKI** est représenté **1 fois**.
- **Végétal local** est représenté **1 fois**.

4 structures cumulent **3 marques ou certifications**, 10 structures en cumulent **2**, et 21 s'en tiennent à **un.e**.

Notons que **2%** seulement des personnes ayant répondu au questionnaire sont adhérentes de l'**Association Française des Professionnels de la Cueillette des plantes sauvages (AFC)**. Cela montre l'effort encore à fournir par l'association pour faire adhérer les cueilleur.ses pyrénéens à sa dynamique.

Une liste de plantes

Lors de l'état des lieux qu'il avait mené en 2021 sur les cueillettes commerciales en Pyrénées françaises, le **CBNPMP** avait inventorié 381 taxons cueillis ou susceptibles de l'être. Parmi ces données, on comptait des espèces relevées dans les fiches de suivi des membres du **Syndicat Simples**, des données bibliographiques (*même anciennes*), les espèces dites «*menacées*» par la cueillette (*avec toutes les réserves que nous émettions déjà*), et une partie de cueillettes familiales.

Ici, la méthodologie a été toute autre et nous ne considérons que les espèces effectivement cueillies par les personnes qui ont répondu au questionnaire.



Argumentaire et plan d'action | Conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées

Il y a un total de 111 taxons dont voici la liste par ordre alphabétique des noms latins :



VOIR TABLEAU 1/4



VOIR TABLEAU 2/4



VOIR TABLEAU 3/4



VOIR TABLEAU 4/4

1 / 4	NOM CITÉ	NOM VALIDE
	<i>Abies alba</i> Mill., 1768	<i>Abies alba</i> Mill., 1768
	<i>Abies pectinata</i> DC., 1805	<i>Abies alba</i> Mill., 1768
	<i>Acacia dealbata</i> Link, 1822	<i>Acacia dealbata</i> Link, 1822
	<i>Achillea millefolium</i> L., 1753	<i>Achillea millefolium</i> L., 1753
	<i>Aesculus hippocastanum</i> L., 1753	<i>Aesculus hippocastanum</i> L., 1753
	<i>Agrostemma githago</i> L., 1753	<i>Agrostemma githago</i> L., 1753
	<i>Allium ursinum</i> L., 1753	<i>Allium ursinum</i> L., 1753
	<i>Alnus glutinosa</i> (L.) Gaertn., 1790	<i>Alnus glutinosa</i> (L.) Gaertn., 1790
	<i>Aloysia citrodora</i> Paláu, 1784	<i>Aloysia citrodora</i> Paláu, 1784
	<i>Amelanchier ovalis</i> Medik., 1793	<i>Amelanchier ovalis</i> Medik., 1793
	<i>Ampelopsis veitchii</i> Hort, 1868	<i>Parthenocissus tricuspidata</i> (Siebold & Zucc.) Planch., 1887
	<i>Anthoxanthum odoratum</i> L., 1753	<i>Anthoxanthum odoratum</i> L., 1753
	<i>Arbutus unedo</i> L., 1753	<i>Arbutus unedo</i> L., 1753
	<i>Arctium lappa</i> L., 1753	<i>Arctium lappa</i> L., 1753
	<i>Arctostaphylos uva-ursi</i> (L.) Spreng., 1825	<i>Arctostaphylos uva-ursi</i> (L.) Spreng., 1825
	<i>Arnica montana</i> L., 1753	<i>Arnica montana</i> L., 1753
	<i>Artemisia herba-alba</i> Asso, 1779	<i>Artemisia herba-alba</i> Asso, 1779
	<i>Artemisia vulgaris</i> L., 1753	<i>Artemisia vulgaris</i> L., 1753
	<i>Asparagus</i> L., 1753	<i>Asparagus</i> L., 1753
	<i>Asperula odorata</i> L., 1753	<i>Galium odoratum</i> (L.) Scop., 1771
	<i>Asphodelus albus</i> Mill., 1768	<i>Asphodelus albus</i> Mill., 1768
	<i>Bellis perennis</i> L., 1753	<i>Bellis perennis</i> L., 1753
	<i>Betula alba</i> L., 1753	<i>Betula pubescens</i> Ehrh., 1791
	<i>Betula alba</i> subsp. <i>verrucosa</i> (Ehrh.) Regel, 1865	<i>Betula pendula</i> Roth, 1788
	<i>Betula pendula</i> Roth, 1788	<i>Betula pendula</i> Roth, 1788
	<i>Betula pubescens</i> Ehrh., 1791	<i>Betula pubescens</i> Ehrh., 1791
	<i>Bupleurum fruticosum</i> L., 1753	<i>Bupleurum fruticosum</i> L., 1753
	<i>Calendula arvensis</i> L., 1763	<i>Calendula arvensis</i> L., 1763
	<i>Calluna vulgaris</i> (L.) Hull, 1808	<i>Calluna vulgaris</i> (L.) Hull, 1808
	<i>Carpinus betulus</i> L., 1753	<i>Carpinus betulus</i> L., 1753
	<i>Castanea sativa</i> Mill., 1768	<i>Castanea sativa</i> Mill., 1768

SUIVANT

Argumentaire et plan d'action | Conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées

Une liste de plantes 2/4

2 / 4	NOM CITÉ	NOM VALIDE
	<i>Cedrus libani</i> A.Rich., 1823	<i>Cedrus libani</i> A.Rich., 1823
	<i>Centaurium erythraea</i> Rafn, 1800	<i>Centaurium erythraea</i> Rafn, 1800
	<i>Chenopodium</i> L., 1753	<i>Chenopodium</i> L., 1753
	<i>Cistus ladanifer</i> L., 1753	<i>Cistus ladanifer</i> L., 1753
	<i>Clematis vitalba</i> L., 1753	<i>Clematis vitalba</i> L., 1753
	<i>Cornus sanguinea</i> L., 1753	<i>Cornus sanguinea</i> L., 1753
	<i>Corylus avellana</i> L., 1753	<i>Corylus avellana</i> L., 1753
	<i>Crataegus monogyna</i> Jacq., 1775	<i>Crataegus monogyna</i> Jacq., 1775
	<i>Cupressus sempervirens</i> L., 1753	<i>Cupressus sempervirens</i> L., 1753
	<i>Dioscorea communis</i> (L.) Caddick & Wilkin, 2002	<i>Dioscorea communis</i> (L.) Caddick & Wilkin, 2002
	<i>Equisetum arvense</i> L., 1753	<i>Equisetum arvense</i> L., 1753
	<i>Equisetum hyemale</i> L., 1753	<i>Equisetum hyemale</i> L., 1753
	<i>Erica arborea</i> L., 175	<i>Erica arborea</i> L., 175
	<i>Erica scoparia</i> L., 1753	<i>Erica scoparia</i> L., 1753
	<i>Erica vulgaris</i> L., 1753	<i>Calluna vulgaris</i> (L.) Hull, 1808
	<i>Eucalyptus globulus</i> Labill., 1800	<i>Eucalyptus globulus</i> Labill., 1800
	<i>Euonymus europaeus</i> L., 1753	<i>Euonymus europaeus</i> L., 1753
	<i>Eupatorium cannabinum</i> L., 1753	<i>Eupatorium cannabinum</i> L., 1753
	<i>Fagus sylvatica</i> L., 1753	<i>Fagus sylvatica</i> L., 1753
	<i>Ficus carica</i> L., 1753	<i>Ficus carica</i> L., 1753
	<i>Filipendula ulmaria</i> (L.) Maxim., 1879	<i>Filipendula ulmaria</i> (L.) Maxim., 1879
	<i>Foeniculum vulgare</i> Mill., 1768	<i>Foeniculum vulgare</i> Mill., 1768
	<i>Fraxinus excelsior</i> L., 1753	<i>Fraxinus excelsior</i> L., 1753
	<i>Galium odoratum</i> (L.) Scop., 1771	<i>Galium odoratum</i> (L.) Scop., 1771
	<i>Gentiana lutea</i> L., 1753	<i>Gentiana lutea</i> L., 1753
	<i>Ginkgo biloba</i> L., 1771	<i>Ginkgo biloba</i> L., 1771
	<i>Glechoma hederacea</i> L., 1753	<i>Glechoma hederacea</i> L., 1753
	<i>Hedera helix</i> L., 1753	<i>Hedera helix</i> L., 1753
	<i>Helichrysum stoechas</i> (L.) Moench, 1794	<i>Helichrysum stoechas</i> (L.) Moench, 1794
	<i>Hypericum perforatum</i> L., 1753	<i>Hypericum perforatum</i> L., 1753
	<i>Hyssopus officinalis</i> L., 1753	<i>Hyssopus officinalis</i> L., 1753

SUIVANT

Argumentaire et plan d'action | Conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées

Une liste de plantes 3/4

3 / 4	
NOM CITÉ	NOM VALIDE
<i>Ilex aquifolium</i> L., 1753	<i>Ilex aquifolium</i> L., 1753
<i>Juglans regia</i> L., 1753	<i>Juglans regia</i> L., 1753
<i>Juniperus</i> ?	<i>Juniperus</i> ?
<i>Juniperus communis</i> L., 1753	<i>Juniperus communis</i> L., 1753
<i>Laurus nobilis</i> L., 1753	<i>Laurus nobilis</i> L., 1753
<i>Lavandula latifolia</i> Medik., 1784	<i>Lavandula latifolia</i> Medik., 1784
<i>Lavandula stoechas</i> L., 1753	<i>Lavandula stoechas</i> L., 1753
<i>Leontopodium alpinum</i> Cass., 1822	<i>Leontopodium nivale</i> subsp. <i>alpinum</i> (Cass.) Greuter, 2003
<i>Malus sylvestris</i> (L.) Mill., 1768	<i>Malus sylvestris</i> (L.) Mill., 1768
<i>Malva sylvestris</i> L., 1753	<i>Malva sylvestris</i> L., 1753
<i>Matricaria chamomilla</i> L., 1753	<i>Matricaria chamomilla</i> L., 1753
<i>Origanum vulgare</i> L., 1753	<i>Origanum vulgare</i> L., 1753
<i>Papaver rhoeas</i> L., 1753	<i>Papaver rhoeas</i> L., 1753
<i>Picea abies</i> (L.) H.Karst., 1881	<i>Picea abies</i> (L.) H.Karst., 1881
<i>Pinus</i> L., 1753	<i>Pinus</i> L., 1753
<i>Pinus mugo</i> Turra, 1764	<i>Pinus mugo</i> Turra, 1764
<i>Pinus sylvestris</i> L., 1753	<i>Pinus sylvestris</i> L., 1753
<i>Pistacia lentiscus</i> L., 1753	<i>Pistacia lentiscus</i> L., 1753
<i>Plantago lanceolata</i> L., 1753	<i>Plantago lanceolata</i> L., 1753
<i>Plantago major</i> L., 1753	<i>Plantago major</i> L., 1753
<i>Populus nigra</i> L., 1753	<i>Populus nigra</i> L., 1753
<i>Primula veris</i> L., 1753	<i>Primula veris</i> L., 1753
<i>Prunus spinosa</i> L., 1753	<i>Prunus spinosa</i> L., 1753
<i>Quercus robur</i> L., 1753	<i>Quercus robur</i> L., 1753
<i>Rhinanthus alectorolophus</i> (Scop.) Pollich, 1777	<i>Rhinanthus alectorolophus</i> (Scop.) Pollich, 1777
<i>Ribes nigrum</i> L., 1753	<i>Ribes nigrum</i> L., 1753
<i>Rosa canina</i> L., 1753	<i>Rosa canina</i> L., 1753
<i>Rosmarinus officinalis</i> L., 1753	<i>Salvia rosmarinus</i> Spenn., 1835
<i>Rubus fruticosus</i> L., 1753	<i>Rubus fruticosus</i> L., 1753
<i>Rubus idaeus</i> L., 1753	<i>Rubus idaeus</i> L., 1753
<i>Rubus</i> L., 1753	<i>Rubus</i> L., 1753

SUIVANT

Argumentaire et plan d'action | Conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées

Une liste de plantes 4/4

4 / 4	NOM CITÉ	NOM VALIDE
	<i>Ruscus aculeatus</i> L., 1753	<i>Ruscus aculeatus</i> L., 1753
	<i>Salix alba</i> L., 1753	<i>Salix alba</i> L., 1753
	<i>Salvia rosmarinus</i> Spenn., 1835	<i>Salvia rosmarinus</i> Spenn., 1835
	<i>Sambucus</i> L., 1753	<i>Sambucus</i> L., 1753
	<i>Sambucus nigra</i> L., 1753	<i>Sambucus nigra</i> L., 1753
	<i>Sambucus racemosa</i> L., 1753	<i>Sambucus racemosa</i> L., 1753
	<i>Satureja hortensis</i> L., 1753	<i>Satureja hortensis</i> L., 1753
	<i>Satureja montana</i> L., 1753	<i>Satureja montana</i> L., 1753
	<i>Sequoia sempervirens</i> (D.Don) Endl., 1847	<i>Sequoia sempervirens</i> (D.Don) Endl., 1847
	<i>Sideritis hyssopifolia</i> L., 1753	<i>Sideritis hyssopifolia</i> L., 1753
	<i>Tanacetum vulgare</i> L., 1753	<i>Tanacetum vulgare</i> L., 1753
	<i>Taraxacum</i> F.H. Wigg., 1780	<i>Taraxacum</i> F.H. Wigg., 1780
	<i>Taraxacum officinale</i> F.H. Wigg., 1780	<i>Taraxacum officinale</i> F.H. Wigg., 1780
	<i>Taraxacum officinale</i> Weber ex F.H. Wigg., 1780	<i>Taraxacum officinale</i> Weber ex F.H. Wigg., 1780
	<i>Thymus serpyllum</i> L., 1753	<i>Thymus serpyllum</i> L., 1753
	<i>Thymus vulgaris</i> L., 1753	<i>Thymus vulgaris</i> L., 1753
	<i>Tilia cordata</i> Mill., 1768	<i>Tilia cordata</i> Mill., 1768
	<i>Tilia platyphyllos</i> Scop., 1771	<i>Tilia platyphyllos</i> Scop., 1771
	<i>Tilia tomentosa</i> Moench, 1785	<i>Tilia tomentosa</i> Moench, 1785
	<i>Tilia x europaea</i> L., 1753	<i>Tilia x europaea</i> L., 1753
	<i>Trifolium pratense</i> L., 1753	<i>Trifolium pratense</i> L., 1753
	<i>Ulmus minor</i> Mill., 1768	<i>Ulmus minor</i> Mill., 1768
	<i>Urtica dioica</i> L., 1753	<i>Urtica dioica</i> L., 1753
	<i>Vaccinium myrtillus</i> L., 1753	<i>Vaccinium myrtillus</i> L., 1753
	<i>Viburnum lantana</i> L., 1753	<i>Viburnum lantana</i> L., 1753
	<i>Vitis vinifera</i> L., 1753	<i>Vitis vinifera</i> L., 1753

Sur ces 111 taxons, tous ne sont pas spontanés. Certains sont sub-spontanés et d'autres ne se trouvent exclusivement que dans les parcs ou les jardins comme : *Aesculus hippocastanum*, *Ampelopsis veitchii*, *Cedrus Libano*, *Artemisia herba -alba*, *Bupleurum fruticosum*, *Cistus ladanifer*, *Cupressus sempervirens*, *Eucalyptus globulus*, *Ginkgo biloba*, *Juglans regia*, *Laurus nobilis*, *Parthenon Aloysia citrodora*, *Sequoia sempervirens*, *Tilia tomentosa*, *Vitis vinifera*.

Le pistachier lentisque (*Pistacia lentiscus*), la bruyère (*Erica arborea*, *E. scoparia*) et l'arbousier (*Arbutus unedo*) sont également mentionnés en tant qu'espèces cueillies du côté catalan, mais en tant que "feuillage" ou espèces ornementales. Elles ne figurent donc pas dans la liste des Plantes aromatiques et médicinales. (PAM). Dans une moindre mesure, le palmier (*Chamaerops humilis*), le buis (*Buxus sempervirens*), l'asperge (*Asparagus sp.*), le gui, certaines mousses (*non identifiées*) et la viorne tin (*Viburnum tinus*), sont également mentionnés comme plantes cueillies pour l'ornementation.

Côté français, les résultats du questionnaire, avec les réserves déjà annoncées, indiquent une majorité de taxons cueillis en Hautes-Pyrénées (65), avec une courbe descendante depuis les Pyrénées orientales jusqu'aux territoires espagnols. Ces indications sont plutôt la marque de la pression d'enquête dans chaque territoire. Nous ne les reproduisons pas ici.

Notons néanmoins que l'*Amélanchier*, présent de part et d'autre du massif pyrénéen, n'est cueilli qu'en Espagne alors qu'il n'est pas signalé dans les espèces cueillies du côté français.

Argumentaire et plan d'action | Conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées
Des volumes et des quantités

Les quantités récoltées et les sites de cueillette sont des données particulièrement sensibles et difficiles à obtenir. L'objectif était néanmoins de pouvoir récolter des données de poids ou de volumes pour les espèces les plus cueillies ou pour celles dont on sait que la ressource est sous tension. Cela n'a pas pu être atteint.

Pour les cueilleurs faisaient de petites quantités, il aurait fallu pouvoir avoir accès aux fichiers de contrôle (cf. Simples) afin de ne pas alourdir la procédure d'information du questionnaire. Par ailleurs, les cueilleurs artisanaux sont plus enclins à donner des volumes secs étant donné que c'est préférentiellement ce qu'ils pèsent puisque c'est ce qu'ils vendent.

Pour les deux ressources particulièrement sous tension que sont l'arnica et la gentiane, les données récoltées ne sont en rien représentatives de la réalité du terrain.

Pour l'arnica, des vols sur pied ont été constatés qui biaisent entièrement les résultats.

Pour la gentiane, malgré nos relances et les promesses orales des opérateurs, seuls deux d'entre eux ont répondu. L'un sans précision de date ni de lieu. L'autre sur le seul espace du plan de gestion expérimental que nous menons avec lui sur la commune ariégeoise d'Ascou.

Ce dernier opérateur reprenait, du reste, les données qu'il avait déjà fournies à la mairie et qui sont consignées dans un registre de cueillette. Ce dernier est un outil que nous mettons à disposition des propriétaires afin de garder ou de construire la mémoire des cueillettes sur leur territoire. Les données qui y sont consignées permettent d'avoir une vision dans le long terme des interventions des récoltants et permettent ainsi d'éclairer les plans de gestion en cours ou à venir. Cet outil, d'abord pensé pour la récolte de gentiane est généralisable à toute autre cueillette (annexe 3).

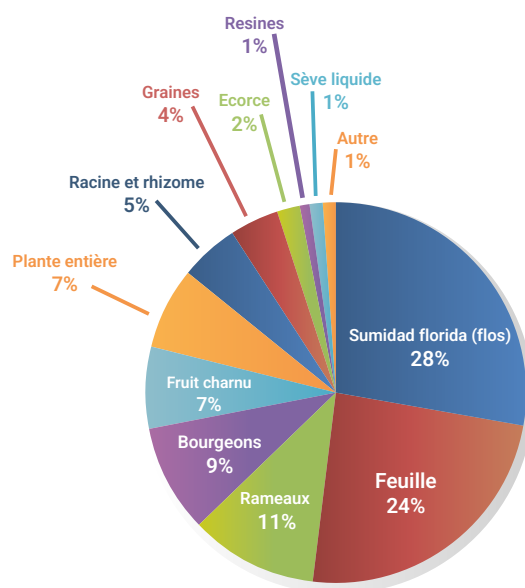
Les parties de plantes cueillies


Fig. 5 : Représentativité des parties cueillies à partir de la liste établie dans le questionnaire.

Argumentaire et plan d'action | Conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées

A quoi servent les plantes cueillies ?

CATÉGORIE D'USAGE	NÚMERO
 Médecine (phytothérapie, homéopathie, aromathérapie, phytothérapie)	62
 Alimentation (confitures, sirops, glaces, produits agroalimentaires, condiments, plantes comestibles...)	52
 Compléments alimentaires	35
 Décoration florale	20
 Cosmétiques (parfumerie, savons, baumes...)	18
 Encens (fumigation)	11
 Magasin de liqueurs	8
 Bioprospection	1
 Horticulture	1

Sans grande surprise, dans un contexte où le modèle de l'artisan-cueilleur domine, ce sont les domaines de la médecine et de l'alimentation qui sont majoritairement représentés dans les catégories d'usage.

La représentativité, ici, des compléments alimentaires mériterait d'être étudiée plus avant. On notera, également, la mention de 10 taxons utilisés en encens ou fumigations (*principalement en Espagne*) : *Juniperus communis*, *Salvia rosmarinus*, *Cistus ladanifer*, *Lavandula stoechas*, *Hyssopus officinalis*, *Abies alba*, *Satureja montana*, *Thymus vulgaris*, *Betula pendula*, *Populus nigra*.

Enfin, si la majorité des espèces ne se voient attribuer qu'un seul usage, d'autres peuvent en avoir plusieurs et jusqu'à 5 ou 6 comme le Thym (*Thymus vulgaris*), le Romarin (*Salvia rosmarinus*) ou le sapin blanc (*Abies alba*). Le cumul médecine/alimentation est assez fréquent.

NOMBRE DE CATÉGORIES D'USAGE	NOM DU TAXON
1	53
2	21
3	15
4	10
5	2
6	1

Conclusion

Dans le monde des cueillettes commerciales, fait d'une multiplicité de façons d'être cueilleur.ses, aucune instance officielle ne centralise les données relatives au métier et aux flux de plantes cueillies. Les informations sont éparpillées, difficiles à recueillir, et il est difficile de rassembler des données chiffrées relatives à l'activité de cueillette.

Non seulement cela s'explique par une certaine méfiance de la profession vis-à-vis des structures institutionnelles, qui pourraient entraver certaines pratiques (*comme le silence des récoltants de Gentiane, par exemple*), mais aussi parce que l'organisation même de la profession se prête mal à être appréhendée à travers des catégories trop exclusives. Les cas de figure d'organisation du métier se superposent parfois : un cueilleur artisanal peut éventuellement faire une ou deux cueillettes pour l'industrie, un collecteur n'aura pas les mêmes enjeux à révéler les quantités de plantes qu'il centralise qu'un cueilleur artisanal, etc.

Enfin, la forme même du formulaire en ligne, même restreint à quelques questions et envoyé avec de nombreuses relances pendant les périodes où les cueilleur.ses ne sont pas sur le terrain, n'emporte pas toujours l'adhésion. Le cas des adhérents au **Syndicat Simple** est parlant : ils se répartissent désormais selon deux groupements sur les Pyrénées – les producteurs et productrices du Massif Pyrénées Cathares et celles et ceux du Massif cœur de Pyrénées. Si l'on ôte celles et ceux qui sont installés dans l'Aude (*hors zone Poctefa*), cela représente 24 producteurs et productrices ou postulants et postulantes, dont seulement neuf ont répondu au questionnaire.

En 2011, alors que le Conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées établissait son premier état des lieux de la cueillette commerciale en Pyrénées, nous étions allés à leur rencontre et avons eu accès à l'ensemble des fiches de suivi de ces professionnels. Du point de vue méthodologique, cela confirme que le questionnaire en ligne n'est pas l'approche la plus efficace : le contact direct, bien que plus chronophage, reste le seul garant d'une mise en confiance et de l'obtention d'informations détaillées. Ces difficultés sont également rencontrées par des structures comme FranceAgrimer, actuellement engagée dans un état des lieux de la situation de l'approvisionnement des entreprises utilisatrices en plantes sauvages. L'aval de la filière est lui aussi soumis à une grande culture du secret. Ainsi, nous n'avons eu accès qu'à des données partielles, permettant seulement des résultats relatifs au nombre de réponses au questionnaire.

Pour autant, ce travail a permis d'actualiser l'annuaire des cueilleur.ses installés ou intervenant sur le massif pyrénéen et de confirmer la tendance à la hausse du nombre d'installations. Cette augmentation très significative des cueilleur.ses sur le territoire se traduit notamment par « une saturation des lieux de vente sur la région toulousaine ».

Cet état de fait est parallèlement confronté à une baisse de la demande en plantes sèches et à une augmentation des produits transformés, avec un pic notable pour la gemmothérapie. Enfin, bien que partielles, de grandes tendances de la cueillette en Pyrénées ont pu être confirmées ou mises en lumière. Des travaux ultérieurs devraient compléter et affiner ces résultats, et permettre d'étudier plus avant les différences systémiques observées entre les situations espagnoles et françaises de part et d'autre de la frontière.



Argumentaire et plan d'action | Conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées

1 Questionnaire



QUESTIONNAIRE Cueillette de plantes sauvages
Conservatoire botanique national
DES PYRÉNÉES ET DE MIDI-PYRÉNÉES

Le Conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées participe au programme Interreg POCTEFA GESTES
Gestion durable transfrontalière des espèces sauvages dans les espaces naturels POCTEFA

Quelles plantes sauvages sont cueilli.e.s pour la commercialisation de part et d'autres des Pyrénées dans l'espace Poctefa ?
C'est la question à laquelle les partenaires du programme GESTES souhaitent répondre pour mieux connaître la réalité de ces
ressources végétales. Les cueilleur.se.s sont les mieux placé.e.s pour y répondre. C'est pourquoi nous vous adressons ce bref
questionnaire.
Nous vous remercions chaleureusement pour votre participation !

Comment s'appelle votre structure ?
.....

Dans quel pays et département est elle située ?
.....

Quel est votre statut ?

☐ Agriculteur.ice
☐ Membre d'une association
☐ Collecteur.ice
☐ Indépendant.e
☐ Membre d'une coopérative
☐ Salarié.e
☐ Autres

Date de début d'activité (jour / mois / année) ?
.....

Adhérez vous à un label ou une marque ? Si oui, lequel ou laquelle ?
.....

Quelle est le nom de la personne à contacter au sein de votre structure ? Numéro de téléphone ? A
.....

Êtes vous un.e cueilleur.se

☐ professionnel.le (source de revenu principale) ?
☐ occasionnel.le (source de revenu secondaire) ?

Type de cueillette pratiquée ?

☐ Cueillette artisanale et petit
☐ Cueillette pour l'industrie

CONTACT
Raphaëlle GARRETA - Ethnologue
raphaelle.garreta@cbnmp.fr
Ligne directe : 05 62 95 86 99
Portable : 06 45 70 51 65

QUESTIONNAIRE Cueillette de plantes sauvages
Conservatoire botanique national
DES PYRÉNÉES ET DE MIDI-PYRÉNÉES

Nous abordons ici la liste des plantes que vous cueillez à des fins commerciales. Il s'agit de considérer uniquement les cueillettes
sauvages et non celles pratiquées au jardin.
De la même manière, le questionnaire ne concerne que les plantes que vous cueillez dans l'espace poctefa. Si vous cueillez des
champignons médicinaux (et non alimentaires), ils rentrent également dans l'inventaire.

A chaque espèce correspond un ensemble de 6 questions, à renouveler pour chaque plante cueillie.

Espèce cueillie (nom latin ou à défaut nom vernaculaire)
.....

Partie cueillie (plusieurs options possible) ?

☐ Bourgeon ☐ Plante entière ☐ Feuille ☐ Rameaux
☐ Ecorce ☐ Racine et rhizome ☐ Fleur ou sommet fleuri ☐ Résines
☐ Fruit charnu ☐ Graines ☐ Sève liquide ☐ Sucs
☐ Latex ☐ Autre

Poids cueilli en frais (en kilogrammes) pour cette espèce ?
.....

Combien êtes vous pour cette cueillette ?
☐ Seul.e ☐ Avec 1 à 2 personnes ☐ Plus de 2 personnes

Dans quel territoire cueillez-vous cette espèce (plusieurs options possible) ?

☐ Pyrénées-Orientales ☐ Aude ☐ Ariège ☐ Haute-Garonne
☐ Hautes-Pyrénées ☐ Pyrénées-Atlantiques ☐ Gironne ☐ Barcelone
☐ Andorra ☐ Lleida ☐ Huesca ☐ Zaragoza
☐ Navarra ☐ Gipuzkoa ☐ Bizkaia ☐ Araba/Alava
☐ La Rioja ☐ Autre

Pour quelle catégorie d'usage cueillez-vous cette plante ? (Il est possible qu'il y ait plusieurs filières) :

☐ Alimentation (confitures, sirops, glaces,
agro-alimentaire, condiments, plantes comestibles...)
☐ Bio-prospection ☐ Compléments alimentaires
☐ Cosmétique (parfumerie, savonnerie, baumes...)
☐ Décoration florale ☐ Horticulture
☐ Liquoristerie ☐ Médecine (herboristerie,
homéopathie, aromathérapie, phytothérapie) ☐ Autre

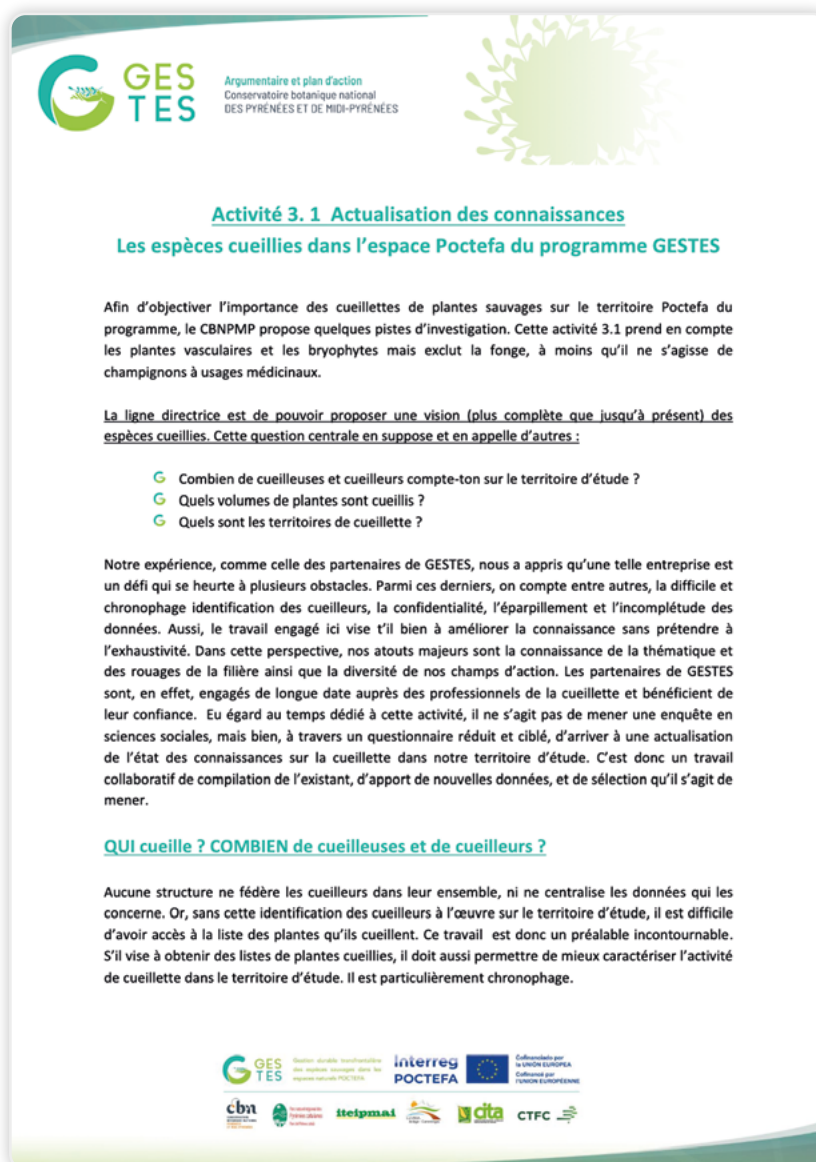
Avez vous une remarque particulière concernant cette cueillette ?
.....

CONTACT
Raphaëlle GARRETA - Ethnologue
raphaelle.garreta@cbnmp.fr
Ligne directe : 05 62 95 86 99
Portable : 06 45 70 51 65

A envoyer par courrier postal
Valon de Salut BP 70315
65203 Bagneres-de-Bigorre Cedex
ou
A remplir en ligne à l'adresse suivante
<https://forms.gle/Ob2ycVL8Sm5Z0MSF6>

Argumentaire et plan d'action | Conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées

2 Argumentaire et plan d'action A.3.1.....

Argumentaire et plan d'action
Conservatoire botanique national
DES PYRÉNÉES ET DE MIDI-PYRÉNÉES

Activité 3.1 Actualisation des connaissances

Les espèces cueillies dans l'espace Poctefa du programme GESTES

Afin d'objectiver l'importance des cueillettes de plantes sauvages sur le territoire Poctefa du programme, le CBNMP propose quelques pistes d'investigation. Cette activité 3.1 prend en compte les plantes vasculaires et les bryophytes mais exclut la fonge, à moins qu'il ne s'agisse de champignons à usages médicinaux.

La ligne directrice est de pouvoir proposer une vision (plus complète que jusqu'à présent) des espèces cueillies. Cette question centrale en suppose et en appelle d'autres :

- Combien de cueilleuses et cueilleurs compte-t-on sur le territoire d'étude ?
- Quels volumes de plantes sont cueillis ?
- Quels sont les territoires de cueillette ?

Notre expérience, comme celle des partenaires de GESTES, nous a appris qu'une telle entreprise est un défi qui se heurte à plusieurs obstacles. Parmi ces derniers, on compte entre autres, la difficile et chronophage identification des cueilleurs, la confidentialité, l'éparpillement et l'incomplétude des données. Aussi, le travail engagé ici vise t'il bien à améliorer la connaissance sans prétendre à l'exhaustivité. Dans cette perspective, nos atouts majeurs sont la connaissance de la thématique et des rouages de la filière ainsi que la diversité de nos champs d'action. Les partenaires de GESTES sont, en effet, engagés de longue date auprès des professionnels de la cueillette et bénéficient de leur confiance. Eu égard au temps dédié à cette activité, il ne s'agit pas de mener une enquête en sciences sociales, mais bien, à travers un questionnaire réduit et ciblé, d'arriver à une actualisation de l'état des connaissances sur la cueillette dans notre territoire d'étude. C'est donc un travail collaboratif de compilation de l'existant, d'apport de nouvelles données, et de sélection qu'il s'agit de mener.

QUI cueille ? COMBIEN de cueilleuses et de cueilleurs ?

Aucune structure ne fédère les cueilleurs dans leur ensemble, ni ne centralise les données qui les concerne. Or, sans cette identification des cueilleurs à l'œuvre sur le territoire d'étude, il est difficile d'avoir accès à la liste des plantes qu'ils cueillent. Ce travail est donc un préalable incontournable. S'il vise à obtenir des listes de plantes cueillies, il doit aussi permettre de mieux caractériser l'activité de cueillette dans le territoire d'étude. Il est particulièrement chronophage.



3 Registre – Récoltes – GESTES – 2023.....





GES TES

